

n°8
Juillet
2012

BOURGESPLUS Magazine

Le magazine de la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

dossier : LES TIC & L'AGGLOMÉRATION

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Economie
Aménager pour
les entreprises

Habitat
Des aides en faveur de
l'habitat privé ancien

Interview
L'Agglo a 10 ans !



Toute l'actualité de vos communes

BERRY-BOLY

Jardins Passion "Les Pivoines"



Les 29 et 30 septembre 2012, les Jardins Passion accueilleront les visiteurs passionnés, amateurs de plantes et de jardinage sur le thème "Les Pivoines". Près d'une quarantaine d'exposants viendront présenter leur savoir-faire. Les personnes intéressées pourront bénéficier de conférences et conseils avisés de spécialistes. Un trophée Jardins Passion sera décerné par la municipalité à l'horticulteur qui présentera la plante la plus rare/original ainsi que deux prix par la société d'horticulture.

BOURGES

Maison de la Culture



D'importants travaux de rénovation de la Maison de la Culture ont débuté. Les travaux sont impressionnants, il faut en effet tout rénover, les scènes et les salles, réaliser des extensions, mettre aux normes l'ensemble du bâtiment... Mais que les amateurs se rassurent, ils peuvent retrouver la programmation de cette scène nationale dans les autres salles de la Ville de Bourges : Auditorium, Hublot...

Centre nautique

Après la rénovation de la piscine des Gibjons l'an dernier, c'est au tour du centre nautique de faire le grand plongeon ! Rénovation du bâtiment, extension, nouveaux

vestiaires... et surtout le bassin extérieur de 50 mètres est totalement repris pour lui permettre d'être ouvert tout au long de l'année. Ces importants travaux ont débuté au début de l'année 2012, ils s'étalent sur 21 mois.



LA CHAPELLE SAINT URSIN

Promouvoir et faciliter les déplacements piétons

Les nombreux passages et sentiers qui convergent des lotissements vers le centre-bourg sont en



cours de réhabilitation, de mise en confort piétonnier et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'éclairage public en cours de rénovation apportera un confort supplémentaire. L'ensemble doit contribuer à la promotion des déplacements à pied.

MARMAGNE

A la découverte des arbustes ou arbres remarquables

En bordure de voie publique et au détour d'une rue, il n'est pas rare de découvrir, à Marmagne, des végétaux aux couleurs, au parfum ou à la floraison remarquables. Au rythme des saisons, ces arbustes ou arbres contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. C'est avec l'idée de valoriser ce patrimoine naturel, de continuer à embellir ainsi notre Commune, mais également de mieux faire connaître tous ces végétaux originaux et exceptionnels, que la Municipalité envisage de créer un parcours de découverte dans nos rues ou sur nos routes. L'idée est simple et repose sur le volontariat. Si vous disposez chez vous, d'un végétal original visible de la voie publique, il suffit de vous signaler en Mairie ou auprès de l'association "Les Jardicuriales", partenaire de cette opération. Si le végétal présente les qualités requises, un petit panneau sera mis en place sur la voie publique afin de présenter l'arbre ou l'arbuste (nom, origine, spécificités...).



BOURGES

AGENDA INSTITUTIONNEL

Prochains bureaux communaux :

- Lundi 3 septembre 18 h
- Lundi 10 septembre 18 h
- Lundi 24 septembre 18 h
- Lundi 8 octobre 18 h

Prochain conseil communautaire :

- Vendredi 26 octobre 17 h

Salle de conférence du Palais d'Auron. Entrée libre.



RELÈVE DES COMPTEURS

BOURGES

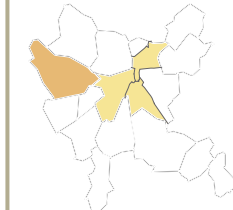
2 Bourges Nord et Centre début juillet à fin septembre

4 Bourges Sud fin septembre à début novembre

5 Bourges Ouest fin avril à fin juin

MARMAGNE

Début juillet



MORTHOMIERS

"L'Automne de Morthomiers"

Événement à ne pas manquer le 6 octobre. Après le Printemps de Bourges, voici "L'Automne de Morthomiers", un festival rock avec des groupes talentueux :

- Les Burnings Heads d'Orléans (Punk Rock).
- Les Guns of Brixton de Caen (Post Rock Dub).
- Le groupe SKIFF de Clermont-Ferrand (Metal Rock).
- Et un groupe local, Gaïa de Bourges (Metal Electro Hip Hop).

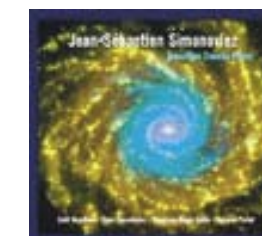
Un après-midi et une soirée à réserver sur vos agendas.

SAINT-DOULCHARD

Concert

Le vendredi 14 septembre à La Grange, à 20h30. Concert : Transition Cosmic Power (Jean-Sébastien Simonoviez Quintet) Ce pianiste renommé, auteur, compositeur, qui joue avec les plus grands noms du jazz à travers le monde, nous fait l'honneur d'un concert unique

à l'occasion de la sortie du dernier album de ce groupe au répertoire original, étonnant et détonnant : une magnifique rentrée artistique. Gaël Horcellou, Clara Simonoviez, Jean-Sébastien Simonoviez, François-Régis Gallix, Gérard Portal. Entrée libre.



SAINT-GERMAIN DU PUY

Deux projets pour conjuguer mixité sociale et offre pour les seniors en matière de logement dans les prochains mois

Le premier projet comporte 20 logements HLM et sera réalisé par l'office public de l'Habitat du Cher dans le lotissement des Chailloux.

- Ce programme vise à favoriser une mixité intergénérationnelle et prévoit sur le même site :
- 10 logements sociaux adaptés pour personnes âgées ou personnes à mobilité réduite, de plain pied, et en rez-de-chaussée avec un petit jardinet,
 - 10 logements HLM ouverts à tous les publics éligibles à ce type de logement,
 - un logement destiné à accueillir des



permanences de l'association services solidaires du Cher qui rendrait des services aux personnes âgées domiciliées dans les logements adaptés. Ce programme est complété par deux parcs de stationnement d'une trentaine de places et d'un espace commun. Parallèlement, de l'autre côté de la rue Maurice Estève, au nord des Chailloux, à proximité du

précédent programme et du quartier des Chailloux, la société Star Immo vient d'obtenir sur un terrain que lui vend la ville, un permis de construire pour réaliser 47 pavillons adaptés pour personnes âgées autonomes. Ces programmes viennent compléter le parc existant en la matière : 40 logements sociaux appartenant à Jacques Cœur Habitat existent déjà depuis de nombreuses années rue Bernard Guiller de Chalvron, et un projet d'EHPAD avec une unité Alzheimer est projeté dans les années à venir route de Sainte-Solange.

BOURGES PLUS

Nouveaux points d'apport volontaire enterrés

L'Agglomération a installé, au mois de mars, à Saint-Doulchard et à Marmagne, des nouveaux points d'apport volontaire. Ces opérations s'inscrivent dans la politique d'accompagnement des communes dans leurs réhabilitations de centre-ville et dans la volonté de maintenir à proximité des

habitants un tri sélectif de qualité. Trois colonnes enterrées ont été installées à Marmagne et six à Saint-Doulchard. Le tout pour environ 50 000 €.



AGGLOMERATION DE BOURGES

Dès la rentrée 2012, le réseau AggloBus renforce les offres de la Navette et du LibertiBus !

1. Un 2° circuit complètera l'offre de la Navette de centre-ville. Il desservira Séraucourt, la rue Eugène Brisson, le parking Anatole France, le boulevard Clémenceau, le parking Saint-Bonnet, Avaricum et la rue Moyenne.
2. LibertiBus, le service destiné aux personnes en situation de handicap verra son offre fortement augmenter avec un fonctionnement tous les après-midi du lundi au samedi (jeudi toute la journée).

Informations disponibles mi-août sur www.agglobus.com ou au 02 48 27 99 99.

BOURGES PLUS

Une station pour vélo au parking de la Gare

Il se situe sur le Parking Nord. Cette nouvelle station a été financée par Bourges Plus et permet aux Berruyers et aux habitants de l'Agglomération de laisser leur vélo en toute sécurité pendant la nuit ou sur de plus longues périodes. Cela permet par exemple d'aller à la gare à vélo,



de le garer, de prendre son train et d'être assuré au retour du voyage de retrouver son vélo.

Une autre station, financée par la Ville de Bourges, se trouve Place Séraucourt. Les vélostations sont accessibles gratuitement, tous les jours, à toute heure, pour les détenteurs d'une carte d'accès que vous pouvez demander auprès de la Police Municipale de Bourges.

BOURGES PLUS, DE MULTIPLES COMPÉTENCES, UN SEUL OBJECTIF : VOTRE SATISFACTION

Rendez-vous sur www.bourgesplus.fr

ASSAINISSEMENT

Service de l'assainissement
Tél. : 02 48 48 58 51
Fax : 02 48 48 58 61

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.assain@agallo-bourgesplus.fr

EAU

Service de l'eau
Tél. : 02 48 48 58 43
Fax : 02 48 48 58 62

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.eau@agallo-bourgesplus.fr

ENVIRONNEMENT ET TRI SÉLECTIF

Esplanade de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

N° Vert 0 800 897 730

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bourges Plus Développement
Centre d'Affaires - Technopôle
Lahitolle - 6, rue Maurice Roy
18000 Bourges
Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21

contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus

Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges
Tél. : 02 48 27 99 99

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h 15 - 13 h 30 à 18 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 15 - 13 h 45 à 18 h

www.agglobus.com

HABITAT

Technopôle Lahitolle

Centre d'Affaires
6, rue Maurice Roy
18000 Bourges

N° Azur 0 810 200 133

Fax : 02 48 48 58 61

habitat@agallo-bourgesplus.fr

Agenda 21 : le projet se précise

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un programme pour des actions

Pour son Agenda 21, Bourges Plus a associé l'ensemble des acteurs qui vivent, produisent ou consomment sur le territoire. On y retrouve notamment les élus, les services municipaux, les "grands acteurs" (associations, administrations, établissements publics...), le Conseil de Développement, etc.

L'Agenda 21 se traduit par un **programme d'actions** visant à améliorer l'environnement, la solidarité, la lutte contre le réchauffement climatique, l'économie, l'habitat et l'urbanisme...

Des actions concrètes

Il ne faut pas que l'Agenda 21 soit un document abstrait, au contraire ! Ainsi, Bourges Plus

L'Agenda 21 est un projet global et concret porté par l'Agglomération, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire.



L'Agenda 21 de Bourges Plus doit être adopté définitivement en octobre 2012.



travaille sur près de **59 actions concrètes** comme la mise en œuvre d'une formation pour les particuliers dans le domaine de l'habitat et de l'économie d'énergie, ou bien encore sur un plan vélo intercommunal.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) vient d'être arrêté par AggloBus. Près de 88 actions ont été approuvées, autour de 4 grands thèmes.

DÉPLACEMENTS

Le PDU passe la vitesse supérieure

Une feuille de route pour les 10 ans à venir

- Ces 4 thèmes sont les suivants :
- articuler urbanisme et déplacements ;
 - développer les modes alternatifs ;
 - sortir du tout automobile ;
 - accompagner les changements de comportements.

Les principaux enjeux révélés par ce PDU pour notre Agglomération ont été mis en évidence. Il s'agit d'**enjeux environnementaux** (réduction des gaz à effet de serre, économie d'énergie...), mais aussi des **enjeux liés à l'amélioration du cadre de vie**, à la réduction des nuisances

sonores. S'ajoutent aussi des **enjeux socio-économiques** liés à la hausse du prix du pétrole, à l'accès à la mobilité pour tous, et à la sécurité routière.



Ce PDU doit ainsi contribuer à la mise en œuvre d'un nouveau projet urbain pour notre Agglomération.

Calendrier prévisionnel

- FIN JUILLET**
 - Consultation des personnes publiques associées
- AUTOMNE**
 - Réunion publique d'information
- FIN 2012**
 - Enquête publique et approbation définitive du PDU

www.pdu-agglobourges.fr

HABITAT

Améliorez votre habitat grâce à l'Agglo

L'habitat est l'une des priorités de la Communauté d'agglomération, car il est une composante essentielle du développement de notre territoire, il accompagne le développement économique et participe de l'évolution démographique.

360 000 € d'aides pour l'habitat privé

Depuis 2012, Bourges Plus a instauré une nouvelle politique d'aide en faveur de l'habitat privé ancien, dotée d'un budget de 360 000 €.

Cette nouvelle politique de l'habitat porte l'effort pour moitié sur les **propriétaires occupants**, l'autre moitié étant à destination des **propriétaires bailleurs**.

Comment profiter de ces aides ?

Il faut être propriétaire et vouloir faire des travaux dans l'un de ces trois axes :

- améliorer la performance énergétique des logements ;
- remettre en état et sécuriser les logements très dégradés ;
- réhabiliter ou mettre aux normes des logements destinés à la location.

Les propriétaires intéressés pour faire ce type de travaux doivent prendre contact avec

l'Agglomération par téléphone au **0 810 200 133** (coût d'un appel local) et/ou prendre rendez-vous avec un conseiller habitat.

Bourges Plus vous aidera dans votre démarche

Gratuitement, l'Agglomération vous renseignera sur la recevabilité de votre projet, les aides financières, les questions d'ordre technique, la démarche et la constitution de votre dossier tout au long de laquelle vous serez accompagnés.

360 000 €

C'est le montant attribué aux aides pour l'habitat

INFOS PRATIQUES

Service Développement Territorial
www.bourgesplus.fr

N°Azur 0 810 200 133

PRIX D'APPEL LOCAL

INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Aymar de GERMAY



Vice-président de Bourges Plus, en charge de l'Habitat

Pourquoi l'Agglo développe sa propre politique ?

"A la suite de la réforme des aides de l'ANAH", l'Agglomération a souhaité avoir sa propre politique en faveur de l'habitat ancien. Cette politique, en se tournant vers des enjeux identifiés localement, nous offre l'occasion d'optimiser l'usage de nos crédits."

Quelle est sa finalité ?

"L'Agglomération peut ainsi encourager une véritable approche globale de l'amélioration énergétique des logements auprès des propriétaires occupants aux revenus modestes, par la mise en place d'aides renforcées pour des ensembles de travaux. Bourges Plus peut également lutter contre la vacance et le maintien d'un parc locatif attractif en soutenant les propriétaires bailleurs dans le cadre de remise aux normes et/ou les petits travaux de réhabilitation. Pour mener à bien cette politique, l'Agglomération a prévu un budget de 360 000 €".

* : Agence Nationale de l'Aide à l'Habitat

LABEL Logement ÉTUDIANT

PROPRIÉTAIRES, Valorisez vos logements grâce au LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT créé par Bourges Plus

www.bourgesplus.fr

RENSEIGNEZ-VOUS

N°Azur 0 810 200 133

PRIX D'APPEL LOCAL

Si c'est labélisé, c'est la belle vie pour vous

Service du Développement Territorial - www.bourgesplus.fr

BOURGES PLUS

ÊTRE ÉTUDIANT ET SE LOGER À BOURGES ...

Vous êtes étudiant et vous ne savez pas encore où vous loger pour la rentrée prochaine... Une solution, le label logement étudiant mis en place par Bourges Plus.

TROUVER UN LOGEMENT FACILEMENT

Le label logement étudiant a été créé par Bourges Plus pour garantir aux étudiants ou aux stagiaires des logements adaptés à leurs besoins. Ce label concerne les logements privés (chambres ou appartements), vides ou meublés, mis en location sur les 14 communes de l'Agglomération de Bourges.

Transfert des eaux usées de la Chapelle vers Bourges

ASSAINISSEMENT

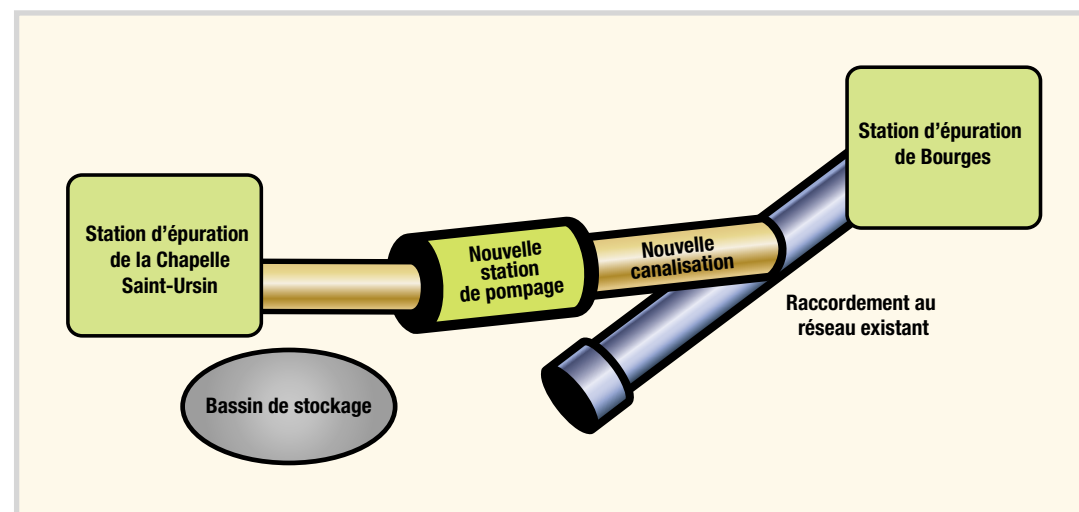
En septembre, l'Agglomération va transférer les effluents¹ de la Chapelle Saint-Ursin vers la station d'épuration de Bourges. Un chantier important pour l'Agglomération puisqu'il durera environ un an et représente un coût de 1,5 Millions d'euros pour Bourges Plus.



Quels sont les travaux ?

Afin de transférer les eaux usées de la commune de La Chapelle vers Bourges, l'Agglomération va créer une canalisation de liaison de trois kilomètres entre les deux stations d'épuration. Une station de pompage puissante sera également construite pour pomper les eaux usées du point de départ jusqu'au point d'arrivée, la station de Bourges.

Un bassin sera également construit. Il permettra de stocker les eaux usées en cas de pannes électriques notamment.



INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Alain MAZE



Vice-président
en charge de
l'assainissement

Pourquoi ce transfert ?

La station d'épuration de La Chapelle Saint-Ursin a été construite en 1988. Après plus de 20 ans de fonctionnement cette station était devenue obsolète et commençait à être "surchargée". En effet, la rivière irriguant la station d'épuration n'a pas un débit suffisant pour évacuer les eaux traitées. La solution est donc de se rapprocher d'un cours d'eau avec un débit plus important ; celui de l'Yèvre à Bourges. D'où le transfert des eaux usées de La Chapelle vers la station d'épuration de Bourges.

Le coût est-il important pour l'Agglomération ?

Ces travaux représentent un coût d'environ 1,5 Million d'euros HT. pour la Communauté d'agglomération. Dans cette opération, nous sommes aidés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 30% de la somme totale. Je tiens également à remercier la commune de La Chapelle St-Ursin pour sa complète coopération sur ce dossier et notamment concernant l'aspect foncier.

INTERVIEW QUESTION À...

Yvon BEUCHON



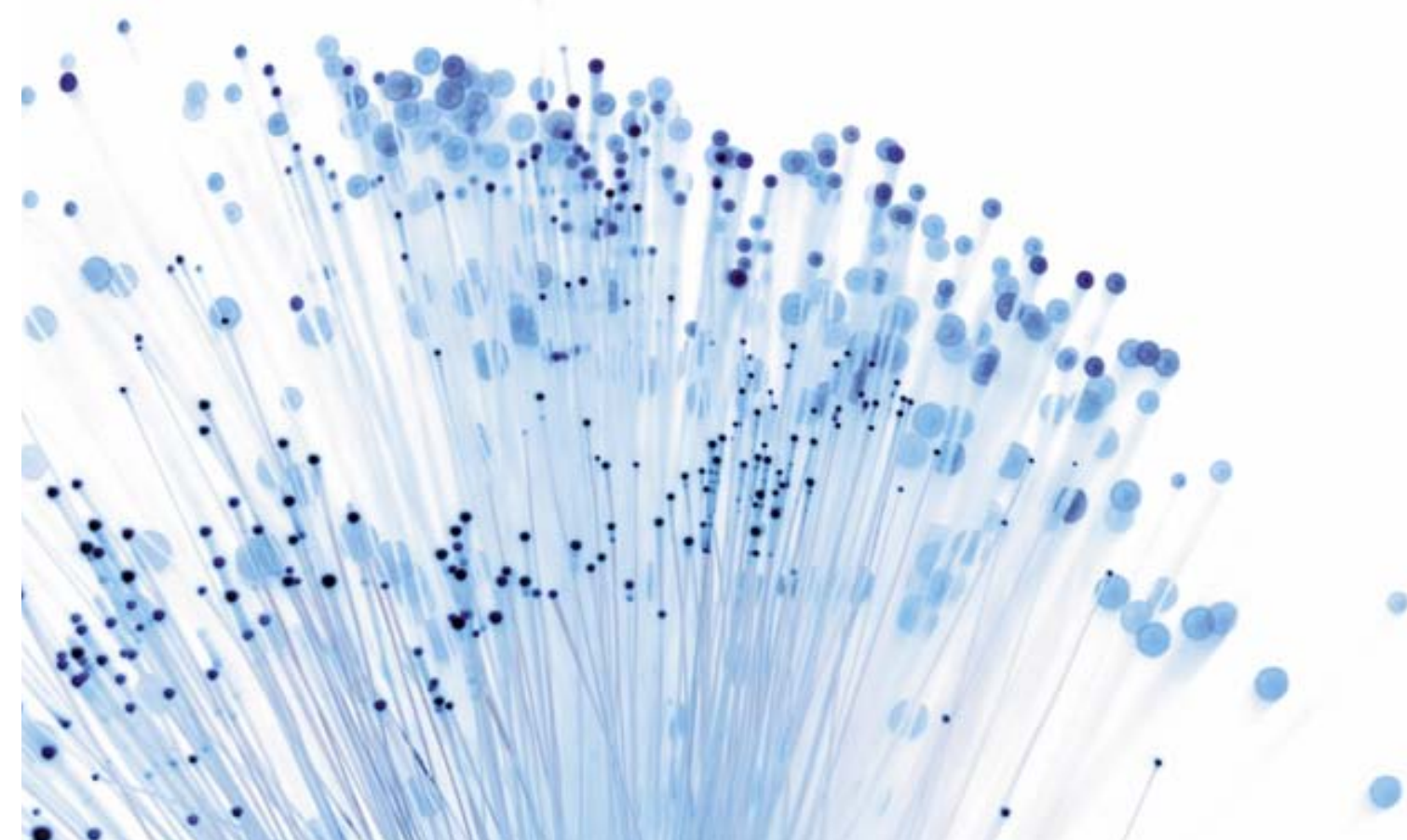
Vice-président,
Maire de la
Chapelle Saint-
Ursin

Que pensez-vous du transfert des eaux usées de La Chapelle vers la station de Bourges ?

L'insuffisance de la capacité de traitement de la station de La Chapelle, compte-tenu de l'arrivée de nouvelles populations et entreprises, nécessitait un gros investissement : ou bien construire une station neuve sur place ou bien transférer les effluents vers les équipements

de Bourges beaucoup plus efficaces et respectueux de l'environnement. Le ruisseau "le Rio" dans lequel sont rejetées actuellement les eaux traitées par la station dispose d'un débit en effet bien trop faible pour "digérer" correctement les apports d'effluents qui sont rejetés. La solution choisie est la meilleure : la moins chère et la plus efficace.

¹ Les effluents désignent la plupart du temps les eaux usées domestiques et urbaines (on reçoit des effluents dans les stations d'épuration) et, par extension, les eaux usées issues des procédés industriels.



dossier

LES TIC & L'AGGLOMÉRATION

L'aménagement numérique du territoire

Les technologies de l'information et de la communication sont souvent comparées à la révolution qu'a engendrée l'arrivée de l'électricité au XIX^{ème} siècle. Elles sont désormais indispensables à une croissance durable de notre économie et à une plus grande qualité de vie pour les habitants. A ce titre, elles conditionnent le dynamisme de nos territoires.

dossier

LES TIC & L'AGGLOMÉRATION

L'aménagement numérique du territoire

INTERVIEW

Alain TANTON



Le réseau du numérique² devient aussi important que les réseaux routiers ou ferrés. Dans une économie de services, l'immatériel prime en effet sur le matériel.

De plus en plus interconnectés, les entreprises ont aussi des besoins grandissants en matière d'échange de données et de "cloud computing"³. Le très haut débit peut donc être un facteur d'implantation et de redynamisation des territoires."

relations sont maintenant basées sur la souplesse, la personnalisation du service rendu, la rapidité et l'efficacité. On parle alors d'"e-administration" qui permet aux usagers d'effectuer à domicile et à toute heure des démarches administratives. C'est pour cette raison que l'Agglomération a lancé un nouveau site internet qui offre plus de services en ligne aux internautes (lire pages 12 et 13).

À SAVOIR

¹ **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

² **Réseau numérique** : ensemble des infrastructures permettant notamment d'accéder à internet (réseau de cuivre pour l'ADSL, réseau pour la fibre optique, réseau 3G...)

³ **Cloud computing** : notion qui consiste à accéder à des données (photos, vidéos, documents) à distance.

> **Bourges Plus Magazine** : quels sont pour vous les enjeux de ce que l'on appelle "l'aménagement numérique" des territoires ?

Alain TANTON : "Derrière ce terme, se cachent deux notions complémentaires : tout d'abord l'aménagement du territoire, qui est généralement une action des pouvoirs publics concourant au développement du territoire, et le numérique, qui est l'univers des technologies de l'information et de la communication, ou de façon plus générale la société de l'information. Les enjeux sont doubles, il s'agit à la fois de développement économique et d'égalité sociale en permettant à tous d'avoir accès à ces technologies."

> **BPM** : Pourquoi ces enjeux ?

A.T. : "Concernant le développement économique, l'apport des TIC¹ permet, selon les différentes études menées sur le sujet, un accroissement de la rentabilité des entreprises d'environ 15% en moyenne. Il s'agit là d'un formidable levier de croissance. Aussi, la disponibilité de nos parcs d'activités bien desservis par les infrastructures numériques est aujourd'hui un critère capital pour les entreprises. C'est pour cette raison que l'Agglomération souhaite labelliser certains de ses parcs d'activités (lire ci-après).

> **BPM** : Et en termes d'égalité sociale ?

A.T. : "Le développement des réseaux numériques et de l'internet ont permis d'offrir une multitude de services à l'ensemble de la population. Cette offre augmente chaque année un peu plus, que ce soit pour les activités de loisirs, les réseaux sociaux, l'accès à la culture, le commerce électronique, la Télévision HD, le développement des offres triple play..."

Bref, notre demande augmente et nos besoins avec. C'est pour cela que je me réjouis de l'intention de l'opérateur Orange de déployer à l'horizon 2020 la fibre optique sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, que les communes soient urbaines ou rurales.

Je serais très attentif à ce déploiement car je ne veux pas qu'une "fracture numérique" se crée. La personne qui habite dans la plus petite commune de l'Agglomération doit pouvoir bénéficier des mêmes services que la personne qui se trouve dans la ville centre."

> **BPM** : Quels sont les impacts des TIC sur l'administration en générale et Bourges Plus en particulier ?

A.T. : "Je pense que les TIC substituent de nouvelles relations entre l'administration et ses usagers. Ces



...les entreprises ont aussi des besoins grandissants en matière d'échange de données et de "cloud computing". Le très haut débit peut être un facteur d'implantation et de redynamisation des territoires."



De même, les "e-administrés" ont changé leur manière d'utiliser internet. C'est en effet la mobilité qui prime. Chacun souhaite être connecté en permanence, peu importe le lieu où l'on se trouve. L'arrivée des Smartphones et autres tablettes ont changé nos habitudes.

Là encore, l'Agglomération s'est adaptée et proposera prochainement une application pour l'ensemble de ces nouveaux outils de communication."

15%

C'est le taux moyen d'accroissement de la rentabilité des entreprises dû à l'apport des TIC.

Source : rapport d'information du Sénat n°730

Déploiement de la fibre optique sur l'Agglomération

L'opérateur Orange a choisi la ville de Bourges et son agglomération pour déployer la fibre optique. Cette fibre est appelée "FTTH" (Fiber To The Home - Fibre jusqu'à la maison). Le déploiement débutera à partir du second semestre 2013 pour la ville de Bourges, et 2015 pour les 13 autres communes de l'Agglo.

> LA FIBRE OPTIQUE RÉVOLUTIONNE LES USAGES MULTIMÉDIA DU FOYER

Les débits de la fibre optique, jusqu'à 10 fois plus rapides que ceux de l'ADSL, favorisent l'émergence de nouveaux usages internet et multimédia à la maison. La capacité des réseaux en fibre optique, tant sur les débits montants (téléchargement de fichiers) que sur les débits descendants (envoi de fichiers), permet de répondre aux besoins des foyers de plus en plus gourmands en débit du fait de nouveaux usages (visio, jouer en réseau, TV HD et 3D...). Tout cela est possible simultanément grâce à la fibre.

> UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF À BOURGES À PARTIR DU 2^E SEMESTRE 2013

Une étude géomarketing sera menée par Orange à partir du second semestre. Cette étude sera couplée à une concertation avec les élus et permettra de déterminer les premiers quartiers à équiper. A chaque fois que possible, les travaux extérieurs seront minimisés et les réseaux existants réutilisés. Par ailleurs, le déploiement de la fibre optique sur Bourges et son Agglomération se fera également en étroite relation avec les professionnels de l'immobilier (syndics, etc.) de façon à :

- délivrer une information personnalisée sur les enjeux de la fibre
- permettre à chaque usager un choix entre au minimum 2 offres d'opérateurs
- profiter de l'expérience du déploiement des réseaux sur d'autres collectivités (Nantes, Tours...).

INTERVIEW QUESTION À...

YVES SCAVINNER



Délégué Régional d'Orange

Quelle est l'ambition d'Orange en matière de déploiement de la fibre optique ?

"Au niveau de l'Agglomération, la volonté d'Orange est de déployer la fibre optique, sur ses fonds propres, pour l'ensemble des 14 communes qui composent Bourges Plus, et ce à l'horizon 2020.

Sur le plan national, notre ambition est d'apporter la fibre optique d'ici 2015 dans 3 600 communes réparties dans 220 agglomérations incluant l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, avec une couverture de 10 millions de foyers en 2015 et 15 millions en 2020, soit 60 % des foyers français. C'est une enveloppe d'investissements de 2 milliards d'euros qui est consacrée à ce programme sur 2010-2015."

La fibre optique,

des débits jusqu'à 10 fois plus rapides que ceux de l'ADSL

	ADSL	Fibre
10 albums MP3 (500 Mo)	2 mn 52 sec	42 sec
1 film (700 Mo)	4 mn	59 sec
100 photos mises en ligne (300 Mo)	38 mn 13 sec	50 sec

Source : Orange

Très Haut Débit : l'Agglo souhaite labelliser ses parcs d'activités

Dans la quasi-totalité des parcs d'activités gérés par la Communauté d'Agglomération, la Fibre Optique a été déployée. Enjeux importants pour les entreprises, Bourges Plus souhaite maintenant faire de cet atout une reconnaissance en labélisant d'ici un an ses parcs d'activités en "Zone d'Activité Très Haut Débit".

> LES OBJECTIFS DE CE LABEL ?

Le label "Zone d'Activité Très Haut Débit" (ZA THD) caractérise l'existence de conditions favorables à la

présence d'une offre très haut débit. Ce label est inscrit dans le plan "France numérique 2012".

Il a pour objectifs :

- d'éclairer les clients potentiels, en donnant aux entreprises dans leur décision d'implantation une visibilité satisfaisante en matière d'accès au très haut débit ;
- de stimuler l'offre, en particulier le prééquipement en fibre optique des zones d'activités.

> UN ATOUT POUR LES ENTREPRISES ET L'AGGLOMÉRATION

Le label ZA THD va permettre ainsi à Bourges Plus de garantir la présence

sur ces parcs d'activités d'offres concurrentielles de très haut débit.

Pour les entreprises, le label ZA THD permet d'identifier les parcs bénéficiant d'offres de raccordement très haut débit et donc de répondre à une demande de plus en plus forte.

En effet, les demandes des entreprises en la matière ont changé car les usages ont évolué (téléphonie sur IP, Visio et vidéo conférence, interconnexion à des sites distants, applications numériques en temps réel...) et, de fait, le débit de l'internet devient alors un enjeu important.

Les parcs concernés

A ce jour, 10 parcs d'activités peuvent être potentiellement labélisés "Zone d'Activité Très Haut Débit" et notamment la Technopole Lahitolle, le nouveau parc de la Voie Romaine, les parcs près de l'échangeur autoroutier, etc.

Bourges Plus déposera ses dossiers de labellisation dès l'année prochaine.



Ce site internet offre de nouveaux services aux usagers.

Nouveau site internet pour l'Agglo

Créé en 2005, le site internet de Bourges Plus avait peu évolué depuis 7 ans. Aujourd'hui l'Agglomération a mis en ligne une toute nouvelle version de son site internet officiel, offrant aux usagers de nouveaux services.

INTERVIEW TROIS QUESTIONS À...

Daniel GRAVELET



Vice-président en charge des Systèmes d'information

Pourquoi un nouveau site internet pour l'Agglo ?

"Notre site précédent avait plus de 7 ans d'existence, autant dire qu'il avait fait son temps. Sa base technique ne nous permettait plus de nous adapter aux nouvelles demandes des usagers de l'Agglomération. Il était temps pour nous de revoir son ergonomie et de proposer un site plus adapté."

Ce nouveau site est-il entièrement opérationnel ?

"A 90% oui. Il reste ici ou là quelques ajustements à faire dans certaines rubriques ou pages du site. Mais, globalement ce site est déjà très opérationnel. Il faut noter qu'il a été entièrement refait, graphiquement et techniquement, et cela en seulement 4 mois."

Quels sont les plus de ce site ?

"Ce site répond aux normes d'accessibilité, ce que ne faisait pas le précédent. Il fait aussi une place importante aux actualités et aux brèves qui peuvent intéresser tous les habitants de l'Agglo. Par ailleurs, les contenus ont été rationalisés et mieux hiérarchisés, pour un meilleur accès à l'information. Enfin, et surtout, de nouveaux services sont apparus : carte interactive, flux RSS, lettre d'information, sondage en ligne, paiement des factures d'eau et d'assainissement. Ce ne sont que les avancées les plus significatives. Comme chacun sait, un site doit être attractif et mis à jour en permanence pour satisfaire le maximum d'internautes..."

UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR

Le changement est d'abord graphique. En effet, ce nouveau site se veut plus attractif avec des couleurs plus douces et neutres qui ne succombent pas à l'effet des modes. Ainsi, dominant le gris ardoise et le rouge, la couleur historique de Bourges Plus.

Autre changement, ce site internet donne désormais une place très importante aux différentes actualités de votre Agglomération. Ainsi, tout le haut de la page d'accueil est consacré aux **brèves**, aux **actualités** et à l'**agenda**. L'idée étant de répondre aux attentes des internautes.

DE NOUVEAUX SERVICES PROPOSÉS

La grande nouveauté concerne les nouvelles fonctionnalités proposées par ce site internet. Dans un premier temps, les services proposés aux internautes ont été élargis, notamment pour le paiement en ligne des factures d'eau et d'assainissement. Par ailleurs, la rubrique consacrée à la présentation des logements pour étudiants s'est enrichie d'une géolocalisation de ces logements.

Dans un second temps, de nouvelles fonctionnalités interactives sont apparues. L'Agglomération se dote ainsi d'une lettre d'information qui permet de recevoir les dernières actualités de l'Agglomération. Dans le même esprit, un flux RSS est mis en place sur les rubriques dédiées à l'actualité de l'Agglomération.

Autre nouveauté, la création d'une rubrique "**carte interactive**", qui permet de localiser les informations utiles et pratiques ; par exemple où se trouvent les déchèteries de l'Agglomération, où s'effectuent les travaux de Bourges Plus...



Pour découvrir le nouveau site internet de Bourges Plus : www.bourgesplus.fr

Enfin, pêle-mêle, nous pouvons citer l'apparition d'un sondage en ligne qui nous permettra de recueillir votre avis et votre degré de satisfaction sur nos projets ou nos réalisations ; n'oublions pas la création d'une rubrique dédiée aux diaporamas et aux vidéos, la mise en place de liens vers les réseaux sociaux, etc.

UN SITE ÉVOLUTIF

Le socle technique utilisé par Bourges Plus est souple et permet d'intégrer de nouvelles fonctionnalités au gré des futurs services qui seront proposés. Il permet également de changer facilement la page d'accueil pour s'adapter aux envies des internautes.

Ainsi conçu, le site internet de Bourges Plus est prêt à s'adapter aux futures évolutions techniques et usages du web.

À SAVOIR Le site propose de nouveaux services dont :

- Le paiement en ligne des factures d'eau et d'assainissement
- La géolocalisation des logements étudiants
- Une lettre d'information
- Une carte interactive proposant des informations utiles et pratiques
- Un sondage en ligne
- Abonnement au flux RSS

Une application pour smartphones et tablettes

Parallèlement à la mise en ligne de son nouveau site internet, Bourges Plus a développé une application web pour les mobiles et tablettes numériques. Son avantage ? Elle s'adapte à tous les supports existants (Apple, Android, Windows Phone, etc.). Elle sera lancée le 15 juillet prochain.



Flashez-moi !



S'ADAPTER AUX USAGES DU NET

Le développement des smartphones et des tablettes numériques a modifié les usages des internautes qui se transforment peu à peu en mobinautes. Ce terme désigne surtout une nouvelle façon d'utiliser internet. Désormais, plus besoin d'un ordinateur relié à une connexion internet pour pouvoir aller sur le web, une connexion 3G suffit. Bourges Plus a donc créé un site mobile, spécialement conçu pour les smartphones et tablettes numériques, qui reprend l'essentiel du site internet classique.

S'ADAPTER AUX USAGERS

Ce site mobile ne reprend pas l'intégralité du nouveau site, mais propose des modules identifiés comme étant utiles et pratiques pour les usagers. Ainsi, vous pourrez retrouver des thèmes comme : les actualités, l'agenda, une cartographie interactive, les déchets, l'eau et l'assainissement, les numéros utiles... L'Agglomération entend ainsi répondre à une demande de plus en plus croissante de ses usagers.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis votre smartphone ou tablette, connectez-vous au site internet de Bourges Plus (www.bourgesplus.fr) depuis un navigateur.

Le navigateur internet vous proposera alors d'accéder au site via un lien direct. Suivez ce lien et automatiquement une icône, représentant le logo de Bourges Plus, viendra s'ajouter sur votre écran. L'opération est aussi simple que cela !

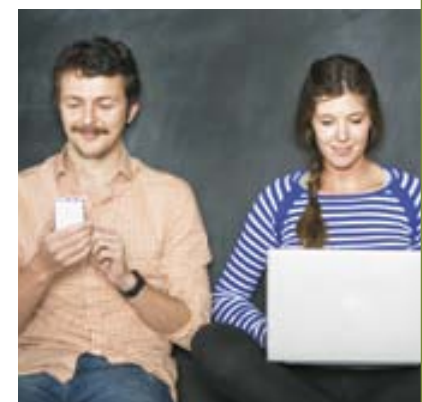
PETIT APERÇU LE SITE MOBILE DE BOURGES PLUS - bourgesplus.mobi



Internaute contre mobinaute ?

> Au dernier trimestre 2010, la France comptait 43,4 millions d'internautes et 15,5 millions de mobinautes. Dans le détail, les mobinautes sont majoritairement des hommes (à 60%) et sont généralement âgés de 16 à 49 ans.

> Les analystes du domaine projettent que, d'ici 3 à 4 ans, le nombre de mobinautes sera aussi important que celui des internautes. Ce mode de consultation est donc important dans le cadre d'une politique de communication territoriale.



43,4 millions
C'est le nombre d'internautes en France au dernier trimestre 2010

15,5 millions
C'est le nombre de mobinautes en France au dernier trimestre 2010

Sources : innovagora.net et proximamobile.fr



ALAIN TANTON

Président de Bourges Plus,
1^{er} maire-adjoint de Bourges

10 ANS D'AGGLO

2002-2012 : 10 ans pour l'Agglomération !

L'Agglomération Bourges Plus a été créée officiellement par arrêté préfectoral du 21 octobre 2002. Cette année 2012 marque donc le 10^e anniversaire de votre Agglomération. Retour sur la création de Bourges Plus avec Alain Tanton, Président de l'Agglomération, premier Maire-adjoint de Bourges.

> Sur quel principe Bourges Plus s'est-elle créée ?

Alain Tanton, Président de Bourges Plus, 1^{er} maire-adjoint de Bourges : Notre Communauté d'agglomération s'est construite autour d'un principe fondamental, celui d'une communauté de vie et de destin. En effet, toutes les communes de Bourges Plus et l'ensemble de ses habitants partagent plusieurs centres d'intérêt communs. Il en est ainsi de notre bassin d'emploi qui converge vers la ville centre



La passerelle de la Gare, réalisée par l'Agglo, profite à tous les habitants de Bourges Plus

et sa périphérie, de la culture ou bien encore des infrastructures de loisirs et de divertissements qui nous sont communes. Dans l'aménagement et le développement de notre territoire, c'est ensemble que nous sommes plus forts pour mener à bien nos projets. Ne l'oublions pas, c'est l'union qui fait la force et c'est donc à plusieurs que nous pourrons peser face à la concurrence des autres territoires. Si chacun agit de manière isolée ou divisée, notre devenir est voué à l'échec.



> Quel est l'intérêt de la Communauté d'agglomération pour les habitants de son territoire ?

AT : Au-delà des services de proximité rendus à la population (eau, assainissement, déchets ménagers...) l'Agglomération et ses 14 communes peuvent mener à bien de nombreux projets qu'une commune seule ne pourrait pas réaliser.

Un exemple, la nouvelle passerelle de la Gare à Bourges, qui a été construite par l'Agglomération. Tous ses habitants sont concernés et peuvent l'utiliser. La ville de Bourges n'aurait pas pu à elle seule la réaliser.

Il en va de même pour le développement économique. Chaque entreprise qui s'installe sur l'Agglomération et qui crée des emplois amène potentiellement une famille qui s'installera dans l'une de nos 14 communes.

Le développement d'un territoire, de notre territoire d'Agglomération, profite ainsi à chacune des communes.

Par ailleurs, dans tous les projets qui sont d'intérêt communautaire, notre union et notre solidarité permettent de faire des économies d'échelle sur l'ensemble de nos réalisations, et ainsi de dépenser moins et mieux l'argent public.

Aménager pour l'implantation des entreprises

TRAVAUX

Près de l'échangeur autoroutier, le nouveau parc d'activités géré par l'Agglomération est en cours d'aménagement afin d'y accueillir de nouvelles entreprises.



Près de 50 nouveaux emplois vont être créés



50 emplois sur ce nouveau parc

Depuis l'autoroute, on ne voit que lui... Il s'agit du nouveau bâtiment de production de l'usine belge Recticel. Cette usine doit être opérationnelle pour la fin de cette année avec, à la clé, près de 50 nouveaux emplois.

assainissement...), la réalisation d'un bassin de rétention et toute une série d'aménagements permettant ainsi à la société de s'installer sur ce site, le plus rapidement possible.

Avoir les meilleures conditions d'accueil et être réactifs

En effet, il y a encore quelques mois, ces terrains étaient des friches. L'Agglomération a alors tout mis en œuvre pour aménager ce nouveau parc d'activités et offrir aux futures sociétés des conditions optimales pour leurs implantations. Outre les travaux traditionnels de voiries, Bourges Plus met en place, par exemple, des fourreaux pour que ces futures entreprises puissent être reliées à la fibre optique.

Coût de l'opération
2 500 000 €

Durée des travaux
6 mois



INTERVIEW Question-réponse avec...

Daniel BEZARD

Vice-Président
en charge du
développement
économique

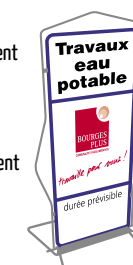
Pourquoi l'Agglomération a-t-elle aménagé un nouveau parc d'activités ?

"La décision de l'entreprise Belge Recticel de s'implanter sur le site de la voie romaine près de l'A71 a accéléré notre volonté d'aménager un nouveau parc d'activités destiné à des entreprises de production. Il y avait là un défi important puisque Bourges Plus devait faire ces travaux d'aménagement dans un laps de temps très court. La réactivité des services de l'Agglomération et des entrepreneurs du chantier a été exemplaire puisqu'en à peine 6 mois, Bourges Plus a créé un tout nouveau parc d'activités ! Grâce à ces travaux ce sont près de 50 emplois qui vont être créés".

TRAVAUX EAU POTABLE

BOURGES

- Rue Calas - renouvellement conduite eau potable du 20 juin au 3 octobre circulation interdite
- Rue Littré - renouvellement conduite eau potable du 20 juin au 3 octobre circulation interdite



ASSAINISSEMENT

LA CHAPPELLE SAINT-URSN

- Transfert des effluents (depuis l'ancienne station d'épuration vers le réseau de Bourges)

LE SUBDRAY

- Transfert des effluents du Subdray vers le réseau de Bourges

TROUY :

- Place de La Tarière et rue de La Pertusiane - Réhabilitation du réseau - du 25 juin au 20 juillet

AUTRES TRAVAUX

BOURGES

- Réfection des aires de remisage des bus, début juillet jusqu'à fin août début septembre
- Suite et fin travaux d'aménagement du Parc de la Voie Romaine à Bourges
- Travaux de reprise de chaussée Bd de l'Avenir, Bd de l'Industrie, Bd Joffre, période de vacances scolaires

SAINT-GERMAIN DU PUY

- Travaux d'accessibilité rue des Lauriers, période de vacances scolaires



NOUVEAU SITE INTERNET

www.bourgesplus.fr



+ accueillant
+ fonctionnel
+ d'actualités

Découvrez-le !



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION